

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## GPHO « Equilibre Réactif » (ci-après le « FCP »)

CODE ISIN Part P : FR0014002U46

**Ce FCP est géré par Fideas Capital**

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de quatre (4) ans, une valorisation du capital au travers d'une stratégie d'exposition significative aux marchés actions européens et internationaux avec un objectif de volatilité annualisée de 12%. Il s'agit d'un objectif et non d'une contrainte. Le FCP met en œuvre une gestion de type discrétionnaire. Le FCP est géré sans indice de référence.

Le FCP est géré discrétionnairement et sera exposé entre 20% et 60% de son actif net aux actions européennes et internationales de tous secteurs, aux actions du secteur immobilier, aux actions de pays émergents ...toutes majoritairement de grande capitalisation, supérieure à 1 milliard € (le fonds se réserve la possibilité d'être exposé à hauteur de 25% maximum aux actions de petites et moyennes capitalisations). Sa cible d'exposition action est de 40%. Le solde de son portefeuille, 30% à 80%, sera exposé principalement en trésorerie, obligations et titres de créances d'entreprises et souverains, de tous niveaux de qualité de crédit et autres types d'actifs, dans les limites ci-après. La sensibilité globale du FCP aux taux d'intérêt sera limitée à 10. Les émetteurs seront principalement issus de pays développés, membres de l'OCDE et jusqu'à 35% maximum, de notation spéculative ou de pays émergents. Le FCP pourra être exposé de façon indirecte via des OPC sous-jacents à hauteur de 10% maximum de son actif net en obligations contingentes convertibles. Le fonds sera exposé, de 0% à 20% à d'autres types d'actifs, jugés « décorrelants » ou diversifiants, tels que, investissements sensibles ou indexés sur les métaux précieux (actions des secteurs miniers ou indices composites de contrats à terme de matières premières). Le FCP pourra être exposé au risque de change jusqu'à 50% de son actif net.

**En cas de circonstances exceptionnelles de marché (ex. : décision politique de nature à impacter fortement les marchés, catastrophe naturelle...), et dans l'unique intérêt des porteurs, le FCP pourra réduire temporairement les expositions décrites ci-dessous, jusqu'à l'annuler au profit d'une exposition monétaire jusqu'à 100% de l'actif net.**

Le FCP met en œuvre sa stratégie d'investissement et atteindra les expositions précitées par des investissements en parts ou actions d'autres fonds d'investissement (Organismes de Placement Collectifs, OPC), sélectionnés par son gérant, à hauteur de 75% minimum de son actif net, dont 30% maximum de fonds gérés par la Société de Gestion, et par des expositions directes en titres vifs ou en instruments financiers à terme\*. La stratégie de sélection des fonds repose, sur une analyse statistique comparative (rendement, risque, apport en diversification) des performances historiques des fonds cibles, leur robustesse dans le passé, face aux évolutions de marchés et aux situations de crise et sur une analyse qualitative relative à leur processus d'investissement, à l'équipe et à la société qui en assurent la gestion.

Les expositions directes incluront les liquidités, des actions et obligations de tous secteurs des pays développés et des instruments financiers à terme\*, principalement futures obligataires, de change, ou sur indices (d'actions et composites de contrats à terme de matières premières), fermes ou optionnels, en couverture ou en exposition, en vue d'atteindre son objectif de gestion.

La somme des expositions aux différentes classes d'actifs, après déduction des couvertures mises en place et hors emplois de trésorerie n'excèdera pas 110% de l'actif net.

Le FCP est plus orienté vers la recherche de plus-values, que vers le rendement. Il vise à tirer parti des décisions périodiques de changement d'allocation du gérant et de la surperformance des fonds choisis. Il bénéficiera des périodes de hausse des bourses actions et de baisse des rendements demandés aux émetteurs privés.

\* l'instrument financier à terme permet, par contrat, une exposition positive ou négative à la valeur d'un actif financier, sans acheter ou vendre cet actif

### **Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans moins de 4 ans.**

Les investisseurs peuvent présenter quotidiennement leurs demandes de souscription et de rachat, la veille du jour de valorisation. Le FCP capitalise les revenus qu'il encaisse, qui viennent augmenter sa valeur.

### PROFIL DE RISQUES ET RENDEMENT

← A risque plus faible A risque plus élevé →  
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Pourquoi le FCP est classé dans la catégorie 5 :

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

**Le FCP n'étant pas garanti, le capital initialement investi pourrait ne pas être intégralement restitué.**

Le FCP présente un niveau de risque significatif dû à son exposition médiane aux actions.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : en cas de dégradation soudaine de la qualité de la signature d'un émetteur ou en cas de défaut de paiement.
- Risques liés aux instruments financiers à terme : ceux-ci, parfois, baissent plus rapidement que les investissements en titres.

Risque de liquidité : soit impossibilité de trouver un acheteur pour un instrument financier, contraignant à accepter une décote substantielle, soit s'agissant des parts ou actions de fonds qui, notamment d'actions émergentes ou de petite capitalisation, dans une situation de marché stressé, peuvent, temporairement, mettre en place des mesures retardant, voire suspendant le rachat des parts ou actions détenues par le FCP.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée	1.50 %	<b>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. Il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</b>
Frais de sortie	Néant	

### Frais prélevés par le FCP sur une année

Frais courants estimés : (création récente)	2,70%	<b>Les frais courants se fondent sur l'estimation sur un exercice complet. Ils peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.</b>
--	-------	--

### Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances

Commission de performance	néant
---------------------------	-------

Pour plus d'information, vous pouvez vous reporter à la section « frais et commission » du prospectus de ce FCP, disponible à l'adresse suivante : [www.fideas.fr](http://www.fideas.fr).

## PERFORMANCES PASSEES

Il n'existe pas suffisamment de données pour présenter les performances historiques du fonds.  
Première période présentée : 2022.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCP.

Ce FCP a été créé le 31/05/2021.

La devise de référence est l'euro (EUR).

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire** CACEIS Bank

Pour plus d'informations sur le FCP, il est recommandé de se reporter au prospectus du FCP.

Les informations sur le FCP (prospectus, documents périodiques et valeur liquidative ainsi que la politique de rémunération) sont disponibles en français sur [www.fideas.fr](http://www.fideas.fr) ou peuvent être demandées gratuitement auprès de FIDEAS CAPITAL – 9, rue du château d'eau 75010 PARIS.

La responsabilité de FIDEAS CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

<b>Fiscalité</b>	Le FCP en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liées à la détention de parts du FCP peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. Il est recommandé de s'adresser à un professionnel de la fiscalité.
------------------	--

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

FIDEAS CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/01/2022.